



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2 mai 2013

L'an deux mille treize, le 2 mai le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Ligueux sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 29
Votants : 29
Date de convocation : 26 avril 2013

David Ulmann, Président,

MM Dufour, Favereau, Mme Grelaud, MM Régner, Reix, Vallon, Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Bazus, Bertin, Mlle Buso, MM Guery (Suppléant de M. Borderie), Bouilhac, Chalard, Mme Desrozier, MM Frechou, Garcia, Ginoux, Gourgousse, Mme Grare, MM Laclotte, Lafage, Lesseigne (Suppléant de M. Naudon), Mmes Deycard (Suppléante de M. Parmentier), Basque (Suppléante de M. Provain), Ribeyreix, MM Vérité, Villemiane, Délégués communautaires.

EXCUSES: M. Borderie, Mmes Bouriane, Dubreuil, Escarmant, MM Fritsch, Grenouilleau, Mme Impériale, M. Maumont, Mme Maury, MM Naudon, Parmentier, Piroux, Provain, Mme Van Melle.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

I - Rapport d'Etape Mobilité /Transport /Déplacements / stationnement (13-36)

Le cabinet Iter présente les enjeux et les axes de travail liés à la mobilité, au transport, au déplacement et au Stationnement.

Monsieur Le Président après avoir effectué un tour de table propose que les élus communautaires s'expriment sur le présent rapport d'étape et les axes de travail soulevés.

Monsieur Le Président précise le caractère opérationnel des actions susceptibles d'être menées et propose qu'un référent politique soit désigné sur chaque axe de travail qui sera défini par les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le rapport d'étape ainsi présenté,
- ✓ Désapprouve la poursuite des études autour de l'axe suivant : Elaboration d'un schéma directeur de la voirie et de la circulation,
- ✓ Propose avec le concours de la CdC du Pays Foyen que la poursuite des études autour de l'axe suivant : Elaboration d'un plan de circulation/stationnement/jalonnement soit portée par la commune de Sainte-Foy-La-Grande, compétente juridiquement, dans le cadre de la revitalisation de la Bastide,
- ✓ Propose la poursuite des études autour de l'axe suivant : Identification des zones d'apaisement dans les centralités (quartiers, bourg-centre) sous réserve que chaque commune membre de la CdC du Pays Foyen manifeste l'intérêt de poursuivre cette démarche,
- ✓ Approuve la poursuite des études autour de l'axe suivant : Elaboration d'un schéma cyclable et précise que la CdC du Pays Foyen au titre de la compétence Tourisme portera le projet avec les communes membres,

- ✓ Approuve la poursuite des études autour de l'axe suivant : Définition de l'organisation d'un TAD,
- ✓ Ne s'exprime pas sur la poursuite de l'axe 6 : Réorganisation et optimisation des transports scolaires et précise que cela sera réétudié dans le cadre du projet de l'élaboration du Projet Educatif Territorial,
- ✓ Habilité David Ulmann, Président à engager toutes les démarches relatives à cette affaire,
- ✓ Notifie la présente délibération aux communes membres de la CdC du Pays Foyen,

II - Aménagement du Relais des Services Publics de la Communauté de Communes du Pays Foyen (13-37)

Monsieur Le Président précise que la consultation relative au marché de travaux Publics passée selon une procédure adaptée visant l'aménagement du Relais des Services Publics sur la commune de Sainte Foy la Grande décidée par le conseil de communauté du 15/11/2012 s'est déroulée du 04 Mars 2013 au 02 Avril 2013 à 16h00.

30 entreprises ont remis une offre réparties sur les 11 lots, tous dans les délais impartis. Les plis ont été ouverts le 03/04/2013. Conformément au règlement de consultation une négociation a été engagée sur l'ensemble des lots.

La commission achats s'est réunie le mercredi 10 Avril dernier pour procéder à la sélection des offres. A l'issue de cette analyse, les membres de la commission achats ont souhaité retenir le classement proposé pour l'ensemble des lots.

L'offre économiquement la plus avantageuse était définie selon les critères de classement suivants avec leur pondération :

- Prix des prestations : 60%.
- Valeur Technique : 40%.

En outre, des options, devant obligatoirement être chiffrées par les candidats, étaient prévues pour le lot 1 –TERRASSEMENT- VRD-GROS ŒUVRE.

L'ensemble des lots était ouvert aux variantes.

Suite à la dernière analyse, la Commission Achats soumet ainsi au Conseil de Communauté son avis quant à la levée des options et au choix de l'offre la mieux disante pour chaque lot :

LOTS	SOCIÉTÉS / Solution retenue		MONTANT HT
1 Terrassement-VRD-Gros Œuvre	GERTHOFER	Offre (option non retenue)	138 000.00 €
2 Charpente Métallique-Bardage-Couverture-Serrurerie	REC	Offre	57 000.00 €
3 Charpente Bois-Couverture	DUBOIS-TURBAN	Offre	10 248 .61 €
4 Plâtrerie-Isolation Faux Plafonds	JUILLET BERNARD	Offre	37 801.74 €
5 Menuiseries Extérieures	MENUISERIES FOYENNE	Offre	22 319.00 €
6 Menuiseries Intérieures	SOGEME	Offre	13 184.25 €

7	Sols Souples	DARCOS	Offre	11 487.72 €
8	Faïence	GUENNEC	Offre	1750.60 €
9	Peinture	Peinture LAGORCE	Offre	18 655.25 €
10	Electricité	SPIE	Offre	29 900.00 €
11	Plomberie	PASQUON-MARTIN	Offre	58 640.50 €
TOTAL				398 987.67 €

Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil pour signer le marché dans les conditions évoquées ci-dessus et précise que les crédits sont inscrits au budget général de la CDC du Pays Foyen.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

✓ Entérine l'avis de la CAO pour le marché de travaux concernant les entreprises suivantes :

LOTS	SOCIÉTÉS / Solution retenue		MONTANT HT
1 Terrassement-VRD-Gros Œuvre	GERTHOFER	Offre (option non retenue)	138 000.00 €
2 Charpente Métallique-Bardage-Couverture-Serrurerie	REC	Offre	57 000.00 €
3 Charpente Bois-Couverture	DUBOIS-TURBAN	Offre	10 248 .61 €
4 Plâtrerie-Isolation Faux Plafonds	JUILLET BERNARD	Offre	37 801.74 €
5 Menuiseries Extérieures	MENUISERIES FOYENNE	Offre	22 319.00 €
6 Menuiseries Intérieures	SOGEME	Offre	13 184.25 €
7 Sols Souples	DARCOS	Offre	11 487.72 €
8 Faïence	GUENNEC	Offre	1750.60 €
9 Peinture	Peinture LAGORCE	Offre	18 655.25 €
10 Electricité	SPIE	Offre	29 900.00 €
11 Plomberie	PASQUON-MARTIN	Offre	58 640.50 €
TOTAL			398 987.67 €

✓ Habilité David ULMANN, Président, à signer tous documents relatifs à ce marché.

III - Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du résultat C D C 2012 (13-38)

Monsieur Favereau, doyen de séance, propose le vote du Compte Administratif 2012 établi en corrélation avec Madame le Trésorier et propose l'affectation du résultat suivante :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	excédent :	432 748,79 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	102 172,15 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	534 920,94 €

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	:excédent :	69 377,43 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	déficit :	171 133,09 €
Résultat comptable cumulé :	déficit :	101 755,66 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		187 829,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		239 896,00 €
Solde des restes à réaliser		+ 52 067,00 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :..... 49 688,66€

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :.....49 688,66€

En excédent reporté à la section de fonctionnement485 232,28 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

- **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté €	R 002 : excédent reporté 485 232,28 €	D 001 : solde d'exécution N- 1 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 49 688,66 €

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012,
- Approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

IV - Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du résultat OT 2012 (13-39)

Monsieur Favereau, doyen de séance, propose le vote du Compte Administratif 2012 de l'OT établi en corrélation avec Madame le Trésorier et propose l'affectation du résultat suivante :

• **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	excédent :	13 845,79 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	0,00 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	13 845,79 €

• **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	:déficit :	2 950,84€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	0,00 €
Résultat comptable cumulé :	déficit :	2 950,84 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		3 049,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Solde des restes à réaliser		3 049,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :		5 999,84€

• **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :.....5 999,84€

En excédent reporté à la section de fonctionnement 7 845,95 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

• **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté €	R 002 : excédent reporté 7 845,95 €	D 001 : solde d'exécution N-1 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 5 999,84 €

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012,
- Approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

V - Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du résultat SPANC2012 (13-40)

Monsieur le Président propose le vote du Compte Administratif 2012 du SPANC établi en corrélation avec Madame le Trésorier et propose l'affectation du résultat suivante :

• **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	excédent :	12 243,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	30 183,56 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	42 426,66 €

• **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	: excédent :	412,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	269,72 €
Résultat comptable cumulé :	excédent :	681,72 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :..... 0,00€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :.....0,00€

En excédent reporté à la section de fonctionnement 42 426,66 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

• **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté €	R 002 : excédent reporté 42 426,66 €	D 001 : solde d'exécution N- 1 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé €

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012
- Approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

VI - Réaménagement du Gymnase Bleu à Mézières : Recrutement d'un Maître d'œuvre (13-41)

Monsieur le Président indique que le gymnase bleu a été transféré à la CDC du Pays Foyen suite à la dissolution du SIVU du Collège. Comme convenu, lors des différentes discussions, il convient de le réaménager. Ainsi le nouveau projet répondrait aux attentes des utilisateurs du territoire (scolaires+ associations).

Monsieur le Président propose de recruter un maître d'œuvre afin d'engager le réaménagement et l'extension du Gymnase Bleu situé sur le complexe sportif communautaire.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le recrutement d'un maître d'œuvre pour mener à bien le réaménagement dudit gymnase.
- Habilité M. le Président à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.
- Précise que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire.

VII - Fiches actions Prévention de la Délinquance (13-42)

Monsieur le Président indique que les travaux du CISPD depuis sa réinstallation dans le courant de l'année 2012 ont débouché sur la rédaction de fiches actions relatives à la prévention de la délinquance mises en œuvre sur le territoire pour l'année 2013.

Monsieur le Président mentionne les participations de l'Etat versées au titre du FIPD notamment. Monsieur le Président invite les membres du conseil de communauté à s'exprimer sur les fiches action élaborées.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la mise en œuvre des fiches actions Prévention de la Délinquance ainsi présentées pour l'année 2013.
- Indique que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de la CDC du Pays Foyen.

VIII - Détermination de la gouvernance de la CC du Pays Foyen à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 (13-43)

Monsieur le Président indique que de nouvelles règles ont été établies concernant la désignation du nombre de représentants au sein du conseil de communauté à compter du renouvellement général des municipales de 2014. Monsieur le Président indique que dans le cadre du droit commun, le nombre de sièges de la CDC du Pays Foyen élargie serait porté à 41 sièges. Monsieur le Président indique que chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Les communes ne disposant que d'un délégué titulaire peuvent bénéficier d'un suppléant.

Monsieur le Président indique cependant qu'il est possible de déroger à cette règle. Avec l'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié des communes ou l'inverse) il est possible de porter à 47 le nombre de sièges. Dans les mêmes conditions d'approbation, une répartition des sièges par strate démographique peut être établie.

Monsieur le Président propose de fixer à 47 le nombre de sièges de la CDC du Pays Foyen et de fixer la répartition des sièges de la façon suivante :

-Communes ayant moins de 150 habitants : 1 délégué titulaire+ 1 suppléant (Auriolles et St Avit de Soulège).

- Communes ayant entre 151 et 1100 habitants : 2 délégués titulaires (14 communes).

- Au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 1100 habitants (Soit pour St Avit St Nazaire : 3 délégués ; Port Ste Foy et Ponchapt : 4 délégués ; Ste Foy la Grande : 4 délégués ; Pineuilh : 6 délégués). Monsieur le Président indique que les 20 communes membres de la future CDC du Pays Foyen élargie ont jusqu'au 31 Aout 2013 pour s'exprimer sur le présent projet.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

✓ Propose de fixer le nombre de sièges à la CDC du Pays Foyen élargie à 47.

✓ Propose de retenir la répartition des sièges suivantes :

-Communes ayant moins de 150 habitants : 1 délégué titulaire (Auriolles et St Avit de Soulège)+1 suppléant.

- Communes ayant entre 151 et 1100 habitants : 2 délégués (14 communes)

- Au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 1100 habitants. (ce qui donnerait St Avit St Nazaire : 3 délégués, Port Ste Foy : 4 délégués, Ste Foy la Grande : 4 délégués, Pineuilh : 6 délégués).

✓ Notifie la présente délibération à l'ensemble des communes membres de la CDC du Pays Foyen élargie qui disposent jusqu'au 31.08.2013 pour s'exprimer sur les présentes propositions.

IX - contrats des familles en crèche (13-44)

Conformément à l'article 67 5° de l'arrêté du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, le milieu d'accueil doit conclure avec les parents un contrat d'accueil.

Ce contrat d'accueil doit faire apparaître les différentes modalités d'accueil formulées dans le règlement intérieur des structures d'accueil.

Il apparaît que le règlement intérieur des structures autorise actuellement :

- Un nombre de jours de congés annuels non limité pour les familles.
- Un délai d'un
- mois de prévenance pour autoriser une absence sans entraîner une facturation.
- La signature d'un contrat au multi accueil « Les P'tits loups » pour des périodes inférieures à 4 jours et 30 heures par semaine, uniquement pour les nouveaux contrats à partir de la rentrée 2013.

Compte tenu de ces éléments et des difficultés d'organisation et de gestion qu'ils impliquent

- o Entrave à la réalisation des plannings.
- o Manque de visibilité sur la gestion des présences et des absences.
- o Impact sur le taux d'occupation.

Monsieur Dufour, Vice-Président propose aux membres du conseil de communauté

- De limiter le nombre de semaines de congés des familles à 8 semaines annuelles.
- De supprimer l'autorisation du mois de prévenance pour justifier une absence, et de plutôt faire en sorte de respecter les horaires prévus sur le contrat.
- De n'accepter au multi accueil « les p'tits loups » que les contrats de plus de 4 jours et 30 heures par semaine.

En fonction de la validation de ces trois éléments, le règlement intérieur des structures devra faire l'objet d'une modification intégrant ces nouvelles modalités.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- Approuve les modifications ainsi présentées.
- Modifie les règlements intérieurs des structures Les P'tits Loups et Tom Pouce.
- Habilité David Ulmann, Président à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

X - Espaces à vocation économiques au sein du PLUI du Pays Foyen (13-45)

Monsieur le Président présente les espaces à vocation économiques du PLUI et indique que les dites espaces s'inscrivent dans le schéma de développement économique de la CDC du Pays Foyen. M. le Président rappelle les enjeux des espaces à vocation artisanales, industrielles et commerciales reposent notamment sur la nécessaire requalification des 2 entrées d'agglomération du Pays Foyen :

- A l'Est : Zone d'activités de l'Arbalestrier et plus précisément la zone de *Leclerc Drive*.
- A l'Ouest Zone d'Activités des Quatre Ormeaux notamment.


Monsieur le Président indique également que l'ouverture d'espaces à vocation économique en bord de Rocade a été circonscrite autour du « Grand Pineuilh ». Aussi, un continuum commercial et artisanal en bord de rocade sur tout le linéaire est exclu et rejeté par les élus. Monsieur le Président indique que le territoire a pour ambition une attractivité renforcée, elle passe par la qualité des espaces à vocation économiques.

Monsieur le Président invite les membres du conseil de communauté à s'exprimer sur la présente vocation des espaces identifiés.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les espaces à vocation artisanaux et commerciaux identifiés en UX sur le plan ci-joint.
- Approuve les espaces à vocation industriels et entrepôt en UY sur le plan ci-joint.
- Approuve les espaces à urbaniser à vocation d'activités artisanales et commerciales en Aux, sur le plan ci-joint.
- Approuve les espaces à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et commerciales en 2 Aux.
- Indique que les dites zones seront parties prenantes du PLUI du Pays Foyen.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 13 mai 2013


David Ulmann
Président

